



Mairie de Puy Sanières

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020 A 18 H 30 A LA MAIRIE

L'an deux mil vingt, le dix juillet, le Conseil Municipal de la commune de Puy Sanières, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la Présidence de Frédéric Arnoux, 1^{er} adjoint au Maire.

Présents : ARNOUX Frédéric, BELLINE Thierry, BRUNNER Pascal, DELPHIN Arnaud, GROSJEAN-BRUNNER Agnès, LAGIER Gabriel, LINARES Thibault, MARAVAL Michel, PROST Michel.

Excusés, absents : PARIS Bruno, SOUSSEING Franceline

Secrétaire de séance : GROSJEAN-BRUNNER Agnès

Nombre de votants : 9

Ordre du jour :

- Approbation comptes-rendus des 4 et 15 juin 2020
- Désignation grands électeurs et suppléants pour les sénatoriales (1 délégué et 3 suppléants)
- Rectification délibération des délégations consenties au Maire par le conseil municipal
- Rectification délégué aux bâtiments communaux
- Rectification délégués à la commission appel offres : mention titulaires, suppléants et modalités de vote
- Election délégué au CNAS (comité action sociale)
- Vente coupe de bois exercice 2021
- Questions diverses

Approbation comptes-rendus des 4 et 15 juin 2020

Compte-rendu du conseil du 4 juin 2020 : rajouter Thibault Linares et Thierry Belline qui n'ont pas mentionnés dans la commission communication.

Les deux comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité : 9 voix pour

Désignation grands électeurs et suppléants pour les sénatoriales (1 délégué et 3 suppléants)

Monsieur Frédéric Arnoux, 1^{er} adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que :

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2020-07-02-001 fixant le mode de scrutin, le nombre de délégués et de suppléant pour la commune de Puy Sanières ;

Considérant que la désignation des délégués et celle des suppléants ont lieu séparément. Le Conseil Municipal procède à celle des suppléants aussitôt après l'élection du délégué.

Considérant que le délégué et les suppléants sont élus au scrutin secret majoritaire à deux tours ; l'élection est acquise au 1^{er} tour si un candidat recueille la majorité des suffrages exprimés. Dans le cas contraire, il est procédé à un second tour, l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Monsieur Frédéric Arnoux, 1^{er} adjoint au Maire, indique qu'il y a lieu de composer un bureau électoral présidé par le Maire ou son représentant (article 2122.17 du CGCT).

Il comprend en outre :

Les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin à savoir : BELLINE Thierry et Michel MARAVAL

Les deux membres du Conseil Municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir : Thibault LINARES et Arnaud DELPHIN

Election du délégué : Monsieur Bruno PARIS est candidat.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 9
- Bulletins blancs ou nul : 1
- Suffrages exprimés : 8
- Majorité absolue : 5

Monsieur Bruno PARIS a obtenu 8 voix. Ayant obtenu la majorité absolue, il est élu en qualité de délégué pour les élections

Election suppléants : Sont candidats : M. BELLINE Thierry, M. ARNOUX Frédéric, M. DELPHIN Arnaud

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Monsieur BELLINE Thierry

Nombre de votants	9
Nombre de voix :	8
Bulletin blanc	1
Suffrages exprimés	8
Majorité absolue	5

Monsieur Frédéric ARNOUX

Nombre de votants	9
Nombre de voix	9
Bulletin blanc ou nul	0
Suffrages exprimés	9
Majorité absolue	5

Monsieur Arnaud DELPHIN

Nombre de votants	9
Nombre de voix	8
Bulletin blanc ou nul	1
Suffrages exprimés	8
Majorité absolue	5

M. BELLINE Thierry, M. ARNOUX Frédéric, M. DELPHIN Arnaud, ayant obtenus la majorité des voix, sont élus suppléants pour les élections sénatoriales.

Rectification délibération des délégations consenties au Maire par le conseil municipal

Frédéric Arnoux expose au conseil qu'il convient, à la demande des services de la préfecture de rapporter la délibération n° 21.2020 concernant les délégations consenties au Maire car elle est incomplète. Le Conseil municipal doit définir pour les délégations concernées un plafond de dépenses autorisé.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer ces montants conformément à la demande du service de contrôle de la légalité de la préfecture.

Rectification délégué aux bâtiments communaux

Il y a eu une erreur sur la désignation du délégué aux bâtiments communaux (délibération n° 23.2020). Le délégué désigné par le conseil municipal est Thierry BELLINE (9 voix pour).

Rectification délégués à la commission appel offres : mention titulaires, suppléants et modalités de vote

A la demande des services de la préfecture il convient de préciser pour les délégués à la commission d'appel d'offres, les membres titulaires, les membres suppléants et les modalités de vote (délibération n°23.2020). Le conseil décide (9 voix pour) de compléter cette délibération et de désigner les délégués comme suit :

Commission appel offres : Vote à main levée

Bruno PARIS, Maire (d'office)

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
SOUSSEING Francelise	9 voix	MARAVAL Michel	9 voix
PROST Michel	9 voix	ARNOUX Frédéric	9 voix
BELLINE Thierry	9 voix	LAGIER Gabriel	9 voix

Election délégué au CNAS :

Frédéric Arnoux expose au conseil qu'il convient de nommer un élu délégué au Comité National d'Action Sociale, à laquelle la commune est adhérente et qui œuvre en faveur des employés communaux.

Mme Agnès Grosjean-Brunner se porte candidate. Le conseil municipal (à 9 voix pour) la nomme déléguée, représentante de la Mairie, à ce comité.

Vente coupe de bois exercice 2021

Le conseil municipal approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2021 (parcelle 13.a) proposée par l'ONF, à 9 voix pour.

Questions diverses :

- Réunions de chantier de la mairie: quelques petites négligences ont été relevées. Suivi correct de l'architecte sur le plan technique.
- Elections à la Communauté de Communes : Présidente : Chantal Eyméoud.
- Michel Prost évoque le problème de l'écoulement d'eau dans le virage de la rue Pierre Chaumaure. Une recherche de fuite éventuelle sur le réseau est en cours, s'il ne s'agit pas d'une fuite, un drainage sera effectué prochainement
- Thibault Linares fait un compte-rendu de la réunion avec les enfants de la commune. Ils souhaitent un terrain de jeux à la place du terrain de boules actuel. Dans l'attente des possibilités de financement d'un projet, la mairie leur propose d'installer un terrain de volley.
- Repas communal : fixé le 13 septembre 2020. Certainement possible aux abords de la mairie au niveau du terrain et du local barbecue.
- Problème d'infiltration d'eau au four communal du Serre
- Stationnement de campings car à Pierre Plate : le site est visiblement référencé sur le site internet d'un prestataire de communication.

La séance est levée à 20 h 10

Frédéric ARNOUX, 1^{er} adjoint au Maire